Canadian International Development Agency
Agence canadienne de développement international

NGO DIVISION

Introduction and guide

Canada

87-01313/

CIDA's Non-Governmental Organizations Division

An introduction and guide

This brochure has been prepared as an introduction to the Non-Governmental Organizations Division of the Canadian International Development Agency (CIDA). It is also designed to assist Canadian non-governmental organizations in applying to CIDA for financial support for their projects in developing countries.

Published under the authority of the Honourable Monique Landry, Minister for External Relations

Produced by the Non-Governmental Organizations Division in collaboration with the Public Affairs Branch
Canadian International Development Agency
200 Promenade du Portage
Hull, Quebec
K1A 0G4

Tel.: (819) 997-6100

November 1986

© Minister of Supply and Services Canada 1986
Cat. No. E94-74/1986
ISBN 0-662-54729-2

Table of contents

Introduction 5

Who can apply? 9

What types of projects can be considered? 11

How and when to apply 14

CIDA's approval process 15

Matching contributions 17

Documentation 22

Auditing and evaluation 23

Annexes 24

- Guide for preparing project submissions for NGO Division
- Content of reports to be submitted to CIDA

Introduction

"The significance of international development is that it offers a practical means to bring about human partnership. It can become a shared endeavor in which the citizen, the community and the state can play a part and, together, conquer the citadels of poverty which imprison millions of our fellow citizens on this planet."

Lewis Perinbam,
Vice-President,
Special Programs Branch,
Canadian International
Development Agency

Background

In 1968 the Canadian International Development Agency (CIDA) created the Non-Governmental Organizations (NGO) Division, becoming the first development agency in the Western world to establish a program of cooperation between government and private development agencies working in the Third World. Implicit in the Division's establishment was a recognition of the involvement of citizens which preceded, and today underlies, all Canada's development assistance efforts. For in both developed and developing nations, voluntary groups of people committed to a variety of common purposes can have an influence far beyond their numbers in proposing new solutions for socio-economic problems facing their respective societies.

The groups comprising the voluntary sector are of such a size and diversity that one of the most difficult tasks they face is how to describe themselves. They are often referred to as non-governmental organizations, a definition which only succeeds in describing what they are not, rather than what they are. The North-South Institute, a Canadian NGO which specializes in researching development problems, defines NGOs involved in international development as organizations which:

- operate on a non-profit basis, with a voluntary structure and independent Board of Directors;
- devote a substantial proportion of their resources to international development, either overseas or in Canada;
- are substantially independent of other organizations.

The Canadian NGO community, numbering some 300 organizations, exemplifies these qualities and provides an invaluable channel through which concerned citizens can respond to the needs and thinking of their Third World counterparts.

CIDA's NGO Division provides the means to assist developing countries through non-governmental channels. It enables CIDA to draw on the unique expertise and experience of the NGO sector on a cooperative basis. CIDA responds to NGO requests for project or program co-funding, where merited, or, on occasion it approaches these organizations for their services and guidance. In the process, a vital human factor is added through the broad cross-section of Canadians the program has directly and indirectly encouraged to become involved in international cooperation.

The concept of "matching" funds collected by NGOs for their development work was introduced by CIDA in 1968, with $5 million being distributed to 50 projects carried out by 20 agencies. In 1985-86, CIDA contributed some $76 million* to more than 3,536 projects submitted from 136 agencies. Even more impressive is the NGO corollary: in 1968, the NGOs raised an estimated $30 million, whereas their 1984-85 contribution, despite difficult economic times, amounted to approximately $200 million.**

The generous Canadian reaction to the recent famine in Africa is but one example of the remarkable responsiveness and innovative capacity of Canadian NGOs. Between September 1984 and March 1985, over one million Canadians contributed some $35 million in extra donations to NGOs for emergency efforts in Africa. These funds were "matched" one to one by the Canadian government, bringing the first stage of NGO special support for African relief and recovery to about $70 million.

Canada is generally regarded as having one of the most advanced relationships between its government and NGOs, a fact of which Canadians can be justifiably proud. Although Canada's status in other international areas is often referred to as that of a "middle power", there is no question about the leadership provided by Canadian NGOs.

As NGOs change and expand, the NGO Division has attempted to keep pace with their vitality, while continuing to respect their independence, integrity and personality. CIDA's program, too, has grown, in the belief that through continuing cooperative endeavor, the developing countries can be assisted in their efforts to further their development and to work towards a self-sustaining future.

---

* Includes country focus funds. See pages 18-19.

** Latest available figures. Information provided by the Canadian Council for International Cooperation (CCIC), a coordinating body for some 120 Canadian NGOs involved in international development.

CIDA's Special Programs Branch

Division	Principal participants
Non-Governmental Organizations (NGOs)	Fundraising Canadian organizations such as the churches, Oxfam, Cansave, Inter-Pares. Projects are designed and implemented by their partner NGOs in developing countries or by their field offices. The program fosters community level, self-help development, with an emphasis on education (literacy), primary health and agriculture.
International Non-Governmental Organizations (INGOs)	International NGOs, especially those whose objective is to strengthen the institutional infrastructures of NGOs in developing countries, including the Asian Institute for Rural Development, *Organisation universitaire inter-americaine*, International Planned Parenthood Federation.
Institutional Cooperation and Development Services (ICDS)	Canadian organizations such as universities, colleges, cooperatives, unions, professional associations and organizations dedicated to development without substantial fundraising capacity. All provide professional and/or technical assistance, frequently on a volunteer or exchange basis.
Public Participation Program (PPP)	Canadian organizations active in increasing Canadians' awareness about development issues. For example, the YM/YWCAs offer international development programs for children.
Management for Change (MFC)	Developing country governments, regional and national organizations, international and Canadian institutions and organizations engaged in innovative management development activities and practical problem-solving at the senior executive level.

Principles and objectives

Principles

The element of mutual respect is fundamental in the partnership between Canadian and Third World NGOs. Development plans are normally conceived and implemented in the Third World by local organizations, and supported with resources from their Canadian counterparts. Generally, the projects and programs are in regions or sectors in the developing world that tend to be neglected by governments, or in which they are not well-equipped to respond.

CIDA and Canadian NGOs also engage in a special sharing process. CIDA provides funds for developmental activities to supplement the money raised by NGOs from the Canadian public, while the NGOs retain the initiative and responsibility for their programs. CIDA's contributions are made on a co-financing basis, further strengthening the aspect of sharing in overseas development endeavors.

The "donor-recipient" relationship of former times has been replaced by new forms of partnership in which Third World NGOs work side by side with their Canadian counterparts as equals. This unique arrangement has in turn attracted both the interest and voluntary efforts of a public growing increasingly aware of the interdependence of people from all nations of our world.

Objectives

The objective of CIDA's NGO Division is to support Canadian voluntary organizations in their development activities by:

- encouraging and facilitating the people-to-people participation of Canadians in international development through matching contributions to those projects and programs of autonomous Canadian NGOs which are compatible with Canadian foreign and development policies;
- supporting the efforts of people in developing countries, particularly the less advantaged, to meet their basic needs and improve their quality of life through a development process which is sustainable and utilizes their own resources to the full in the context of their own values.

Who can apply?

Organizations in Canada

A Canadian NGO must submit a project to CIDA for co-funding before its eligibility as an organization will be considered. The two go together and are not looked at separately. See p. 12 for project criteria.

To receive funding from CIDA's NGO Division a submitting organization must be:

- Canadian, i.e., legally incorporated in Canada and accountable to a Canadian Board of Directors, or established and recognized as a Canadian organization (Note: in the case of local chapters, clubs, churches or committees, the project application should be sponsored by the coordinating office);
- non-governmental and non-profit;
- managed effectively and efficiently, and in a financially sound position;
- capable of ensuring the successful completion of the project or program for which it is requesting assistance (this normally includes proven working relationships with an established developing country NGO).

Characteristics which will enhance an organization's chances of receiving CIDA support are:

- two years of overseas experience in the field of international development;
- base financial support from the Canadian public, usually in the order of $50,000;
- all necessary information CIDA requires to adequately assess it, i.e., constitution, letters patent, audited financial statements, annual reports, newsletters and any public information related to the organization's development philosophy and activities.

When an organization's project or program is accepted for co-financing, the CIDA contribution will not normally exceed $50,000 in the first year. NGOs which do not yet have long-term experience with CIDA co-funded projects are encouraged to undertake initial projects in conjunction with another NGO which has already established a relationship with CIDA.

It should also be noted that organizations already receiving CIDA funding are subject to periodic review to ensure their continued eligibility, according to the above criteria.

Enquiries should be addressed to:

The Director General
Non-Governmental Organizations Program
Canadian International Development Agency
200 Promenade du Portage
Hull, Quebec
K1A 0G4

Telephone: (819) 997-6202

International NGOs or their developing country national affiliates

These groups should apply for assistance under the INGO Program, at the same address as above. Information may also be obtained from Canadian diplomatic missions abroad.

National or local organizations in developing countries

These organizations should channel their requests to a recognized Canadian NGO. The latter will then assume the responsibility, if it deems the proposal acceptable, of submitting the project to CIDA.

NGOs in developing countries may also approach local Canadian diplomatic missions to inquire about the Mission Administered Fund (MAF). The MAF program finances small projects providing economic, technical, educational or social development assistance in eligible countries. Projects are approved at the discretion of the Head of Mission and do not exceed $50,000.

If organizations do not have links with a Canadian NGO, they may write to the Canadian Council for International Cooperation (CCIC) for the names of organizations working in their geographic region. CCIC acts as the coordinating body for many Canadian NGOs involved in international cooperation and publishes a directory listing their programming activities and the countries where each normally works. Copies of the directory may be ordered at a nominal cost from:

The Canadian Council for
International Cooperation (CCIC)
200 Isabella St.
Ottawa, Ontario
Canada
K1S 1V7
Telephone: (613) 236-4547

What types of projects can be considered?

Categories

The types of projects or programs that qualify for co-financing through the NGO Division fall generally within the following categories:

- community development;
- agriculture (food production), fishing, social forestry;
- education and skills training;
- population and health;
- provision of clean water;
- environmental protection or renewal;
- development of management/organization techniques;
- development of credit/savings schemes, cooperatives, small business;
- appropriate technology, particularly upgraded and alternative sources of energy;
- rehabilitation and reconstruction;
- housing;
- applied research.

The Canadian Treasury Board stipulates that CIDA contributions must be limited to supporting projects and programs in recipient countries or programming units approved as eligible recipients by Cabinet, and should not normally be provided merely to sustain an institution, organization or agency.

However, it is possible on occasion to give institutional support to strengthen the capability of human resources in developing countries so that they may have a more effective impact in their respective fields of activity.

The above range of categories is a broad one and is not intended to preclude innovative or experimental approaches which are not cited. Examples of projects/programs ranked as high or low priority are outlined later in this publication. If there are doubts as to whether your proposal fits within the NGO Division's criteria, it may be advisable to briefly explain the project by telephone or mail before preparing extensive documentation.

Criteria

To qualify for CIDA funding, a project or program should:

- be developmental rather than welfare or relief-oriented;
- deal with the causes rather than the symptoms;
- respond to the expressed needs of the local people, who should normally be involved in its planning, implementation and support through the supply of funds or goods and services in kind.

In addition, such a project or program should:

- contain an analysis of the impact on women, youth and the community rather than concentrate on individuals alone; the project should also be environmentally sound;
- contribute to greater self-reliance within a reasonable period of time, with planning and management to be assumed by local people as quickly as possible;
- have clear and realistic objectives which are attainable within the limits of the time and resources available;
- outline proposals which clearly define cost, scope and duration;
- be financially and economically sound, with costs in proportion to benefits;
- involve substantial construction costs only when these are absolutely necessary to the success of the project and can be maintained entirely by local contributions;
- have well identified inputs or resources required for its successful completion;
- be administratively viable. Those responsible for the project/program's management should have the necessary qualifications, competence and experience to ensure its sound management;
- include administration costs only when they are local or directly related to the project and can be assumed locally within a reasonable period of time;
- be consistent with the overall economic and social development of the particular group or region affected;
- have criteria for measuring success in relation to the stated objective;
- define an appropriate termination date and outline the steps which will be taken to ensure the continuation of the project after external support ceases.

Eligible countries

It is generally the practice to accept worthy projects from any part of the developing world. Normally this means developing countries with which Canada has diplomatic relations.* Certain developing countries, however, are not eligible to receive official Canadian assistance. They include Cuba, Laos, Viet Nam, Afghanistan, Kampuchea, Iran and Libya. The NGO Division therefore cannot entertain requests for projects in these countries.

13

* Canadian diplomatic posts abroad are usually consulted regarding CIDA co-funded projects in their respective countries.

How and when to apply

Application forms, which are available on request from the NGO Division, can be submitted at any time of the year. However, those received in the first half of the government's fiscal year (April 1 – March 31) will receive more rapid consideration. An NGO not wishing to work with the form may wish to follow the guide in Annex A, p. **24**, and expand on it where necessary.

Organizations submitting a project to CIDA for the first time are required to include the following information:

- full legal name;
- business address and telephone number;
- date of founding and incorporation (if applicable), and copies of registration;
- a copy of the organization's charter of incorporation, constitution or similar documents;
- names of officers and members of the Board of Directors (or similar governing body), date and method of elections;
- a copy of the most recent audited financial statement;
- the registration number issued by the Registrar-General of the Charitable Organizations Division, Department of National Revenue (if applicable);
- a copy of the most recent annual report or similar document; in addition, copies of recent literature or other forms of public information distributed by the organization would assist CIDA in its assessment of an organization's eligibility;
- the name and address of any international organization with which the Canadian organization is affiliated;
- an historical account of the organization's involvement in development programs or projects in the Third World.

It is the responsibility of organizations receiving CIDA assistance to keep the Agency up-to-date on this information. Any changes of address, officers, board members and senior staff should be reported to CIDA as they occur. CIDA also requires copies of annual reports and audited financial statements, as they are issued. In addition, CIDA appreciates being placed on the organization's distribution list for its information leaflets/publications.

CIDA's approval process

In addition to the main criteria for NGO project approval, as listed on page 12, applicants should be aware that other factors may apply in specific instances. These include:

- the availability of CIDA funds and their equitable distribution among Canadian NGOs submitting projects;
- the possible duplication with other projects or programs;
- the potential to contribute significantly to the development of human resources and the creation of income-generating employment.

It should also be noted that conferences or meetings are not normally supported, although CIDA will consider providing travel funds for Third World resource people, particularly if:

- the conference is in a developing country;
- participants can take part in some pre-/post-conference training or educational activity.

High priority proposals include those which:

- foster self-reliance by encouraging local management, local financing and local initiative;
- make the maximum use of local resources;
- contribute to enhancing or protecting the environment;
- contribute to social justice by assisting those in low-income and historically disadvantaged groups with limited access to other funds;
- demonstrate that women are involved as participants and beneficiaries;
- cultivate leadership potential, especially among youth, women and indigenous people;
- are directed to least-developed countries and those most severely affected countries, as defined by the United Nations;
- support attempts to extend or replicate a successful NGO pilot project.

The consultative process

Specialists in technical, geographical and political matters are consulted both within and outside CIDA concerning funding requests. Through this process, a full assessment of the merits of the proposal can be made, along with suggestions for improvement if warranted.

Consultations are undertaken to ensure that the activity in question is in the best interests of the intended recipients, is locally and technically feasible, and will not prove embarrassing to Canada. The final decision, however, rests with CIDA.

Time-frame

Applications for project/program funding are processed as quickly as possible. The time required for approval varies, depending on the scope of the project and the amount of the contribution requested. The appraisal period can range from one to four months. Following approval, an additional month is usually required for the issue of the initial payment.

Although applications can be submitted to CIDA at any time during the year, they must be received by October 1 if the funds are to be disbursed within the same fiscal year.

Matching contributions

Policy

CIDA matches funds* raised by an NGO in order to make up the total amount required for its approved project. The co-funded project or program thus becomes a shared endeavor, giving the NGO/CIDA partnership further tangibility.

The level of CIDA's allocation of funds for each NGO is determined annually and is generally based on the latter's fundraising capabilities. Funds raised by the NGO for matching projects or programs may include:

- cash raised by and from the private sector;
- cash contributed by a provincial government up to the amount raised by the NGO in that province for the project or program.

Funds raised for matching purposes may not include contributions by other federal government departments, agencies or organizations.

CIDA's contribution is normally made up of:

- an amount which is related to direct project costs;
- an amount normally not exceeding 5 per cent of the total Canadian cash input to defray the Canadian organization's administrative costs.

Co-financing of overseas cost

Three major types of co-funding are available to NGOs:

Project funding: CIDA contributes up to 75 per cent of the total project cost through a 3:1 matching ratio.

Program funding: Support is provided for an NGO's sector thrust or total programming in one or more countries. This category also includes comprehensive funding, where CIDA

* The matching of NGO contributions by CIDA generally means matching cash; in-kind contributions are normally accepted by CIDA's NGO program only as supplemental to a cash input.

contributes to the total overseas development program of the NGO, usually on a 1:1 basis. While individual components of the program can have a 3:1 or 75 per cent CIDA participation, the overall contribution will not normally exceed that amount of money raised by the NGO from the Canadian public for all its overseas activities.

Country focus funding: When an NGO responds to a CIDA priority, it may be eligible for a higher match. A funding formula will be established depending on the project's requirements.

Further explanation of these categories is provided below.

Types of financial support

Project funding

An individual project is a specific planned activity which has well-defined objectives and may or may not be part of a larger program. Generally, this is the funding category available to new organizations. It is recommended as the most appropriate category for those NGOs which encourage great diversity in their projects' locations and local co-sponsors, as well as those whose range of activities is much broader than CIDA's mandate.

Program funding

Special funding arrangements can be considered for those agencies that have established a sound partnership with CIDA and that have a number of varied activities which comply with CIDA's requirements. Program funding can be in the form of sector programming, country programming or comprehensive funding.

For example, in **sector programming** an NGO may work exclusively on health projects and apply for funds to support oral rehydration projects in a number of countries. In **country programming** an NGO may conduct a variety of linked development activities in a number of different sites within the same country. In **comprehensive funding**, an NGO's entire overseas development program is supported. It may involve a contribution to a single NGO for its overseas projects, which at the time of approval are not all defined but which fall within certain agreed upon parameters, with criteria and guidelines appropriate to each NGO. It may also involve a contribution to an umbrella organization which will then be responsible for approving individual project proposals submitted by their members. Again, funding of this type will only be provided to NGOs which already have a proven record with CIDA.

In each of the above, the NGO is required to submit a detailed plan of how it proposes to use the contributed funds during the agreed upon time period. An NGO may have more than one program and CIDA may or may not co-finance all of them. The arrangements may be annual or multi-year.

Country focus

"Country focus" is a bilateral mechanism whereby funds from CIDA's Geographic Areas' government-to-government budget can be made available to NGOs whose activities are clearly aligned with CIDA priorities for its bilateral program in a specific country. The inclusion of an NGO project in CIDA's bilateral program is determined by the country program manager in consultation with the recipient country's government.

The "country focus" concept was established in 1981 to enable CIDA to tap NGO expertise for the country programming process. Projects which respond to country program objectives may be initiated by CIDA, by the recipient country, or by one of the organizations serviced by the Special Programs Branch or Multilateral Branch. NGOs wishing to undertake a country focus project can negotiate the level of their contribution with CIDA.

In addition, there are other specialized types of "block" funds administered by NGO Division, including the following:

South Asia Partnership

The South Asia Partnership (SAP) is a consortium of Canadian and counterpart Asian NGOs which aims to expand development cooperation in India, Pakistan, Bangladesh, Sri Lanka and Nepal. It was created in 1982 in response to the needs of the many newly emerging indigenous NGOs in these South Asian countries. A SAP-NGO member council in Canada administers a fund approved by CIDA. Local projects are recommended at yearly international SAP meetings which involve local council representatives, CIDA and Canadian overseas mission staff, and Canadian SAP members. Co-financing involves 80 per cent of the funds coming from CIDA and 20 per cent from the NGO sector, of which at least 10 per cent must come from the Canadian NGO sponsor. For further details, write to:

South Asia Partnership
294 Albert Street
Suite 200
Ottawa, Ontario
K1P 6E6

Reconstruction and Rehabilitation Fund

The Reconstruction and Rehabilitation Fund (R&R) is used to co-fund post-emergency rehabilitation and reconstruction projects undertaken by NGOs. The projects supported from this fund are selected by a 10-member committee representing the NGO community, and one CIDA delegate. The purpose of the fund is to assist in reviving the social and economic structures of communities that have been struck by disaster. Projects involving food aid, the shipping costs of materials, or the transportation costs of expatriates are not eligible. The funding ratio increases to 4:1 if projects are sponsored by a consortium of Canadian NGOs rather than individually. Projects should be submitted to CCIC, at the address listed on page 10.

Camrose One World Institute

CIDA contributes approximately $400,000 annually towards a block fund administered by the Camrose One World Institute (COWI) for the overseas projects of a group of Alberta-based NGOs. Individual project costs do not exceed $50,000 and the CIDA funds do not exceed 75 per cent of the total. A project review committee is composed of Albertans with expertise in international development, plus an ex-officio CIDA representative. Recommendations are ratified by the COWI Board of Directors. For further information, contact:

Camrose One World Institute
4802 49th Avenue
Camrose, Alberta
T4V 0M7

Food aid

CIDA's food aid program cooperates in three ways with Canadian NGOs in getting food to the hungry as quickly and effectively as possible.

First, Canadian farmers who want to contribute crops from their own land can do so through the Canadian Foodgrains Bank (CFB). Established by a group of church-based NGOs in Western Canada, the CFB, in cooperation with the Canadian Wheat Board, collects grain or cash equivalent from contributing farmers and CIDA matches these to cover the costs of transport and/or further grain purchase costs.

The second component involves the Canadian Dairy Commission, which makes milk powder available to participating NGOs. CIDA pays for the milk powder and the cooperating NGOs arrange and pay for transportation and distribution.

The third part of this program consists of special Canadian NGO projects which include shipping Canadian food supplies to developing countries. In some cases, CIDA will pay the complete cost of buying and shipping the commodity and the NGO pays the in-country distribution costs; alternatively, CIDA will pay for the commodity and the NGO pays the other related costs.

For further information on these food aid programs please contact the director of Food and Systems, NGO Division, tel. (819) 997-0611.

Documentation

Letter of agreement, report and payment schedules

Once a program or project has been approved, CIDA issues a letter of agreement notifying the applying organization of the approval of a contribution, subject to the organization agreeing to specific terms and conditions outlined in annexes to the letter. These annexes define the responsibilities of the organization and CIDA for the program or project, record the approved budget and establish the payment and reporting schedules. On receipt of a copy of the letter of agreement signed by the Chief Executive Officer of the NGO, the first payment is released. Payments are then made according to a mutually agreed upon cash flow and progress report schedule. The final payment is forwarded following receipt of an acceptable final report.

Reports

Progress reports summarizing the status of projects or programs are required on an interim basis in most cases. Final reports are to be submitted upon completion of the project or program. Contributions cannot be made to an organization which is behind in its reporting or which fails to meet its financial or other obligations. Reports should include both narrative and financial information. A reporting form corresponding to the application form is available from NGO Division (See Annex B).

Auditing and evaluation

Auditing

All organizations receiving CIDA assistance must provide CIDA with annual audited financial statements. Recipient organizations must also maintain all necessary records and accounts as required by generally accepted accounting principles and, if necessary, permit CIDA to inspect and examine all such records and accounts.

Evaluation

One of the most valuable results of any activity undertaken in the field of international development is the learning experience gained in the process, whatever the outcome. Evaluation of projects and programs, as well as organizational assessments, permit this experience to be shared and built upon by all involved.

Both the NGOs and CIDA are increasingly recognizing the value of evaluations, and CIDA initiates evaluations from time to time in collaboration with the NGOs. The funds and/or expertise required will be matched by CIDA in order to assess the socio-economic impact of co-funded projects and programs.

As with each project and program, the evaluation is intended to be a participatory process, with the emphasis being on constructive and useful results for future reference.

Annex "A"

Guide for preparing project submissions for NGO Division

A clear and convincing presentation of a project is an important factor in applying for co-financing from CIDA. The model used by the NGO Division in preparing an NGO's project submission for approval is given below. Using this guide will expedite the processing of your project submission. If this model is used, it is assumed that you and your overseas partners have already:

- **clarified the aims** of your project, the problems it intends to overcome, how these have arisen, who will benefit.
- **defined the results** expected in concrete terms.
- **worked out** carefully and realistically the **personnel, managerial skills, materials, costs, timetable** and **planning** necessary to carry out this project.
- **assessed the risks involved** — not only in the present, or immediately after project completion, but in the months and years ahead.

Project title: The title should reflect the scope of the project or program.

Sector: (see p. 29 for categories)

Country:

Organizations: Canadian NGO name and address;
Address and contact of organization in recipient country.

Objectives:

General
Give the overall aim(s) of the project.

Specific
Give more precise objective(s) with the time-frame, numbers of people affected (directly and indirectly) and products/activities anticipated.

Background:

Context (national/regional, environmental, cultural, social, political, economic).

Problem(s) it is designed to meet.

Assumptions on which this whole project is based. List the suppositions, perhaps taken for granted, upon which real success hinges.

Risks involved. Not only during project implementation or upon project completion, but also future hazards that can be envisioned.

Relevant experience of implementing and/or Canadian NGO.

Means to achieve objectives:

Project's structure or composition
Identify the distinct parts, components and/or organizational responsibilities required to sustain the project from its beginning to its completion.

Inputs
List the human and material resources or inputs necessary for each of the above.

Implementation
Outline your operational plan by describing:
- who...will do
- what...
- where...
- how...
- for how long... according to what schedule.

Monitoring and reporting
Apply the same questions as in *Implementation*.

Self-reliance
How long will the project continue after Canadian support ceases? Explain.

Results expected: List the results (quantify where possible) expected upon completion of the project as they relate to the initial objectives. If possible, using previous experience or assessments of similar projects, explain why these results can be expected.

Schedule of implementation: Starting date of project _____ 19 __ . Expected completion date of project _____ 19 __ .

Evaluation: Will there be an evaluation? If so, how will it be conducted?

Impact on women: How are women involved in project planning and implementation? How are they affected by the project?

Impact on the environment: What effects, if any, will the project have on the physical environment?

Previous contributions: What funds were disbursed in the past by CIDA, or the NGO, or both, on this project? Has there been support from any other donors?

TO BE COMPLETED ON A SEPARATE SHEET OF PAPER

Budget: The categories shown below are considered **cash** unless specifically labelled "in kind".

Expenses: (in Canadian dollars and with the date that the calculations were made)

- outline personnel, materials, transportation, equipment expenses where applicable _____
- give a clear breakdown of expenses covered by local NGO, host government or project beneficiaries _____
- include an amount for contingency, where warranted and to be fully accounted for _____

add administration of project (normally should not exceed 10 per cent of overall Canadian cash contribution) _____

Total project cost _____

Income: (in Canadian dollars)

- Canadian NGO _____
- other cash contributions (detail) _____
- Provincial government _____
- Local contribution in cash or in kind (detail & cost) _____

add administration of project (normally 5 per cent covered by CIDA, 5 per cent by the NGO, i.e., a 1:1 match) _____

Note:
CIDA contributions normally do not exceed 75 per cent of the **total cost** of the project. CIDA can match NGO and provincial government cash contributions as well as local cash and in-kind contributions that can be accounted for and costed. In-kind contributions should represent essential goods/services that are an integral part of the specific project. CIDA cannot match funds received from other federal government departments.

Cash flow requirements:
(for each year of project duration by quarter) _____

Signature of chief executive officer

_____

(Date and Place)

Sector codes

01	Agriculture (includes community development in rural context)
02	Education (includes all training)
03	Energy
04	Fisheries
05	Forestry
06	Health and nutrition
07	Population and human settlements (includes community development in urban context)
09	Communications (includes translation)
10	Transportation
11	Water and sanitation infrastructure
13	Food aid
14	Small business enterprise
15	Institutional support and management
18	Human resource development

Note:
Some categories are cross-sectoral and should be included under the other relevant sector or sectors.
e.g.: • Environment
• Cooperatives

Annex "B"

Content of reports to be submitted to CIDA

Basic data

Name and address of the organization in Canada and overseas;
Title name of the project/program;
Location of the project/program — country/region;
Time period covered by the report.

Objectives

Were the objectives of the project/program achieved? How did these results relate to the objectives originally submitted? What problems were overcome and precisely who benefitted? Give information regarding time-frame, number of people affected (directly and indirectly) and products/activities completed.

Implementation

Explain what difficulties were encountered in implementing this project/program. Were all components achieved? Were the material and human resource inputs adequate? Were the organizational responsibilities of all parties involved satisfactory? Is the project/program now completed, sustainable and self-supporting in the long term?

Results expected

What impact did the project/program have on the local community? List the results achieved (quantify where possible).

Evaluation

Was there an evaluation? Who implemented it and with what results?

Impact on women

How were women involved in project planning and implementation? What effects did the project have on women?

Budget

To be completed in Canadian dollars with the dates of exchange calculations. All amounts are considered cash unless specifically labelled "in kind". All expenses and income should correspond to the original submission. Where they do not correspond, please explain.

Expenses

- outline personnel, material, transportation, equipment expenses where applicable;
- give a clear breakdown of expenses covered by local NGO, host government or project beneficiaries;
- outline administrative expenses.

Income

- indicate Canadian NGO input, other cash contributions, and indigenous local contribution in cash and in kind.

Proof of transmission of funds overseas

- copies of all cheques or bank drafts sent overseas should be included in the final report.

Signature of the executive director of the organization or his/her representative.

Agence canadienne de développement international
Canadian International Development Agency

DIRECTION DES ONG

Introduction et guide

Canada

Direction des organisations non gouvernementales de l'ACDI

Introduction et guide

Cette brochure se veut une introduction à la Direction des organisations non gouvernementales (ONG) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Elle aidera également les ONG canadiennes à solliciter l'aide financière de l'ACDI pour la réalisation de leurs projets dans les pays en développement.

Publication autorisée par la
ministre des Relations extérieures,
madame Monique Landry

Préparé par la Direction des ONG
en collaboration avec la
Direction générale des affaires publiques
Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4

Tél.: (819) 997-6100

Novembre 1986

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada
1986
N° cat. E94-74/1986
ISBN 0-662-54729-2

Table des matières

Introduction 5

Qui peut présenter une demande? 10

Quels genres de projets peuvent être considérés? 13

Quand et comment présenter une demande? 16

Processus d'approbation de l'ACDI 17

Contributions de contrepartie 19

Documentation 24

Vérification et évaluation 25

Annexes : 26

- Guide de présentation d'un projet à la Direction des ONG
- Contenu des rapports exigés par l'ACDI

Introduction

«Le développement international a ceci de précieux qu'il favorise concrètement le rapprochement entre les êtres humains. Il peut devenir une entreprise commune à laquelle s'associent l'individu, la collectivité et l'État, pour parvenir ensemble à briser le cercle infernal de la pauvreté à laquelle sont réduits des millions de nos concitoyens sur cette terre.»

Lewis Perinbam
Vice-président
Direction générale des programmes spéciaux
ACDI

Rétrospective

En créant en 1968 la Direction des ONG, l'ACDI devenait le premier organisme d'aide occidental à établir un programme de coopération entre entités publiques et privées oeuvrant au service du développement dans les pays du tiers monde. Elle reconnaissait par là le travail de tous ceux qui l'avaient précédée et dont l'exemple sous-tend encore aujourd'hui les efforts du Canada dans ce domaine. Dans les pays industrialisés et dans les pays en développement, les personnes qui s'associent à d'autres pour mettre leurs énergies au service de buts communs peuvent avoir une très grande influence en proposant des solutions nouvelles aux problèmes socio-économiques de leur milieu.

Ces groupements sont aujourd'hui si nombreux et si variés qu'il est extrêmement difficile de les réunir sous un même vocable. On les appelle souvent «organisations non gouvernementales» (ONG), mais cette expression définit moins ce qu'ils sont que ce qu'ils ne sont pas. L'Institut Nord-Sud, une ONG canadienne qui se spécialise dans la recherche sur le développement, définit les ONG engagées dans le développement international comme étant des organisations qui :

- opèrent sans but lucratif, avec l'aide de bénévoles et sous l'égide d'un conseil d'administration indépendant;
- consacrent une part substantielle de leurs ressources à la cause du développement international, soit à l'étranger soit au Canada;
- sont largement indépendantes d'autres organisations.

Suivant ces critères, on trouve au Canada quelque 300 ONG qui offrent aux citoyens canadiens un moyen privilégié de faire leur part pour répondre aux besoins et aux attentes des hommes et des femmes du tiers monde.

Par sa Direction des ONG, l'ACDI aide les pays en développement en empruntant des voies non gouvernementales. S'associant au travail des organisations, elle peut profiter de tout leur bagage de connaissances et d'expérience. L'ACDI verse des fonds aux ONG pour les aider à réaliser les projets ou les programmes qu'elles lui présentent et qui méritent d'être financés. Inversement, il arrive que l'ACDI sollicite des services et des conseils auprès de ces organisations. Il s'y greffe enfin un important facteur humain, du fait de tous ces Canadiens que le programme des ONG a incités, directement ou non, à se préoccuper de coopération internationale.

L'idée de verser de l'argent en «contrepartie» des sommes recueillies par les organisations a pris naissance à l'ACDI en 1968. De la modeste somme de 5 millions de dollars qui a pu alors être répartie entre 50 projets mis de l'avant par 20 organisations, on est passé en 1985-1986 à des contributions de quelque 76 millions de dollars* allouées à plus de 3 536 projets soumis par 136 organisations. Les chiffres sont encore plus impressionnants du côté des ONG, qui avaient recueilli environ 30 millions de dollars en 1968, mais qui en sont arrivées à amasser 200 millions de dollars en 1984-1985, malgré les difficultés économiques d'alors**.

La générosité dont les Canadiens ont fait preuve devant la récente famine en Afrique témoigne éloquemment de la volonté d'agir des ONG canadiennes et de leur capacité d'innover. Entre septembre 1984 et mars 1985, plus d'un million de Canadiens ont donné aux ONG 35 millions de dollars supplémentaires pour secourir les victimes de la sécheresse en Afrique. Le gouvernement canadien ayant versé sa contrepartie en doublant les sommes recueillies, les ONG ont donc pu disposer dans un premier temps de quelque 70 millions de dollars pour leurs activités de secours et de redressement en Afrique.

Le Canada est généralement perçu comme un des pays les plus avancés dans le domaine des relations entre le secteur gouvernemental et les ONG. Voilà un juste motif de fierté pour les Canadiens. Le Canada a beau être souvent considéré comme une puissance moyenne dans d'autres domaines, il est certainement dans le peloton de tête pour ce qui est des ONG.

---

* Comprend les décaissements au chapitre de l'action convergente. Voir pages 20-21.

** Selon les plus récentes données fournies par le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), organisme de coordination qui regroupe environ 120 ONG canadiennes se préoccupant de développement international.

La Direction s'est efforcée d'évoluer au rythme des organisations, d'être aussi dynamique qu'elles, tout en respectant leur indépendance, leur intégrité et leur personnalité. Parallèlement, l'ACDI a renforcé son programme, avec l'espoir qu'en continuant de s'associer au travail du secteur bénévole, le Canada parviendra à soutenir les efforts déployés par les pays du tiers monde pour poursuivre leur développement et se ménager un avenir meilleur.

7

Direction générale des Programmes spéciaux de l'ACDI

Direction	Principaux participants
Organisations non gouvernementales	Les organisations canadiennes qui recueillent des fonds, comme les Églises, OXFAM, Cansave ou Inter-Pares. Les projets sont conçus et réalisés par des ONG locales ou par des représentants sur place de ces organisations. Le but visé est d'encourager le développement communautaire autonome, en mettant l'accent sur l'instruction (alphabétisation), les soins de santé primaires et l'agriculture.
Organisations non gouvernementales internationales	Les ONG internationales, particulièrement celles dont l'objectif est de renforcer l'infrastructure des ONG dans les pays en développement, comme l'Institut asiatique pour le développement rural, l'Organisation universitaire interaméricaine ou la Fédération internationale pour la planification familiale.
Coopération institutionnelle et services au développement	Les organisations canadiennes, comme les universités, les collèges, les mouvements coopératifs, les syndicats et les associations professionnelles, qui servent la cause du développement sans pouvoir recueillir elles-mêmes beaucoup de dons. Toutes ces organisations fournissent une assistance professionnelle ou technique, souvent à titre volontaire ou sous forme d'échanges.
Programme de participation du public	Les organisations canadiennes qui cherchent à sensibiliser les Canadiens aux questions de développement, comme les YMCA et YWCA qui offrent des programmes pour faire connaître le développement international aux enfants.
Programme de promotion de la gestion	Les gouvernements de pays du tiers monde, les organisations régionales et nationales, et les institutions et organisations internationales et canadiennes participant à des activités innovatrices destinées à renforcer les capacités de gestion et de résolution de problèmes pratiques à l'échelon des cadres supérieurs.

Principes et objectifs

Principes

Dans le partenariat entre les ONG canadiennes et celles du tiers monde, le respect mutuel est fondamental. Les plans d'action sont habituellement élaborés et mis en oeuvre par les organisations locales, qui s'appuient sur les ressources fournies par leurs partenaires canadiens pour réaliser des projets et programmes, dans des régions ou des secteurs d'activité que les gouvernements tendent en général à laisser de côté ou auxquels ils ne sont pas en mesure de répondre.

L'ACDI et les ONG canadiennes se partagent la tâche. L'ACDI verse des fonds pour compléter les sommes recueillies par les ONG auprès du public canadien aux fins de leurs activités outre-mer, et les ONG conservent l'initiative et la responsabilité de leurs programmes. Les contributions de l'ACDI sont versées sous forme de cofinancement, renforçant ainsi l'élément de partage dans les efforts de développement outre-mer.

L'ancienne relation «donateur-bénéficiaire» a aujourd'hui cédé la place à de nouvelles formes de collaboration, selon lesquelles les ONG des pays du tiers monde travaillent sur un pied d'égalité et de concert avec leurs homologues du Canada. Ce type privilégié d'entraide a eu pour effet de susciter l'intérêt et la libre participation d'un public qui se révèle de plus en plus conscient de l'interdépendance de tous les peuples de la terre.

Objectifs

La Direction des ONG de l'ACDI appuie les activités de développement mises de l'avant par les organisations canadiennes à caractère bénévole, de façon à :

- encourager et faciliter la participation directe de la population canadienne à l'oeuvre du développement international, en versant à des ONG canadiennes autonomes des contributions de contrepartie pour des projets et des programmes qui sont compatibles avec la politique étrangère et le programme d'aide du Canada;
- appuyer les efforts déployés par les populations des pays en développement, surtout les couches les plus démunies, pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie, en favorisant un processus de développement qui puisse être viable et fasse pleinement appel à leurs ressources, dans le respect des valeurs qui leur sont propres.

Qui peut présenter une demande?

Organisations au Canada

L'ONG canadienne doit présenter une demande de financement à l'ACDI pour la réalisation d'un projet particulier avant que la question de son admissibilité en tant qu'organisation n'entre en jeu. L'un et l'autre aspect vont de pair, et ne sont pas examinés séparément. Prière de consulter la page 14 pour ce qui est des critères d'approbation des projets.

Pour obtenir des fonds, l'organisation qui soumet un projet doit être :

- canadienne, c'est-à-dire légalement constituée au Canada et relevant d'un conseil d'administration canadien, ou établie et reconnue en tant qu'organisation canadienne (à noter que dans le cas des sections, clubs, Églises ou comités d'envergure locale, la demande présentée doit avoir l'appui de l'organisation mère);
- non gouvernementale et sans but lucratif;
- administrée avec efficacité et efficience, et en bonne posture financière;
- capable de mener à bien le projet ou le programme pour lequel elle sollicite des fonds (elle doit habituellement montrer qu'elle entretient des relations de travail avec une ONG bien établie d'un pays en développement).

Les organisations répondant en outre aux critères qui suivent ont plus de chances de recevoir des fonds :

- deux ans d'expérience de travail à l'étranger au service du développement international;
- appui financier du public canadien, généralement de l'ordre de 50 000 dollars;
- communication de tous les renseignements dont l'ACDI a besoin pour bien évaluer la demande (charte, lettres patentes, états financiers vérifiés, rapports annuels, bulletins d'information et tout autre document à caractère public dans lequel sont décrites les activités de l'organisation et sa conception du développement).

Lorsque l'ACDI accepte de cofinancer le projet ou le programme proposé, sa contribution ne dépasse généralement pas 50 000 dollars la première année. Les ONG qui n'ont pas l'expérience des projets cofinancés par l'ACDI ont intérêt à s'associer au début avec une autre ONG dont les rapports avec l'ACDI sont déjà établis.

À noter enfin que l'ACDI revoit périodiquement la situation des organisations auxquelles des fonds sont accordés, pour s'assurer qu'elles continuent de répondre aux critères énumérés ci-dessus.

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

Le directeur général
Programme des organisations non gouvernementales
Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4

Téléphone : (819) 997-6202

ONG internationales ou leurs représentants nationaux dans les pays en développement

Ces organisations peuvent demander des fonds dans le cadre du programme des ONGI (l'adresse est la même). Elles peuvent également obtenir des renseignements en communiquant avec les missions diplomatiques du Canada.

Organisations nationales et locales dans les pays en développement

Ces organisations sont invitées à transmettre leurs demandes à une ONG canadienne reconnue qui pourra, si elle le juge approprié, se charger de soumettre leurs projets à l'ACDI.

Ces mêmes organisations peuvent également contacter la mission diplomatique du Canada dans leur pays, pour se renseigner sur le programme des Fonds administrés par la mission (FAM). Au moyen des FAM, les ambassades canadiennes financent de petits projets propres à favoriser le développement économique, technique, éducationnel ou social des pays qui y sont admissibles. L'approbation des projets, dont le budget ne doit pas dépasser 50 000 dollars, est laissée à la discrétion du chef de la mission.

Les organisations n'ayant pas de contact établi avec une ONG canadienne peuvent écrire au Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), qui leur communiquera les noms des ONG oeuvrant dans leur pays ou leur région. Le CCCI, qui fait office d'organisme de coordination pour de nombreuses ONG canadiennes s'intéressant activement à la coopération internationale, publie un répertoire des grandes activités de chacune de ces organisations et de leurs principaux pays d'intervention. On peut obtenir copie de ce répertoire, moyennant un coût minime, à l'adresse suivante :

Conseil canadien pour la
coopération internationale (CCCI)
200, rue Isabella
Ottawa (Ontario)
Canada
K1S 1V7

Téléphone : (613) 236-4547

Quels genres de projets peuvent être considérés?

Catégories

Les projets et programmes que la Direction des ONG accepte de cofinancer entrent généralement dans les catégories suivantes :

- développement communautaire
- agriculture (production vivrière), pêche, foresterie sociale
- éducation et formation pratique
- population et santé
- alimentation en eau potable
- protection ou régénération de l'environnement
- perfectionnement des techniques de gestion et d'organisation
- expansion des caisses d'épargne et de crédit, des coopératives et des petites entreprises
- technologie appropriée, surtout les sources d'énergies nouvelles et améliorées
- redressement et reconstruction
- logement
- recherche appliquée.

Le Conseil du Trésor exige que les contributions de l'ACDI servent uniquement à appuyer des projets et des programmes réalisés dans les pays ou unités de programmation approuvés par le Cabinet comme étant admissibles à l'aide, et ne permet pas d'habitude qu'elles soient simplement destinées à soutenir une institution, une organisation ou une agence.

Il reste néanmoins possible d'accorder un soutien institutionnel dans certains cas, afin de renforcer le potentiel humain des pays en développement et de favoriser ainsi une action plus efficace dans les différentes sphères d'activité.

Les catégories énumérées ci-dessus sont d'ordre général. Les approches innovatrices ou expérimentales ne sont pas à exclure même s'il n'en est pas fait mention. On trouvera plus loin des exemples de projets et de programmes qui sont considérés en priorité ou en deuxième lieu, selon le cas. Toute organisation qui se demande si sa proposition obéit aux critères fixés par la Direction des ONG ferait bien d'expliquer brièvement son projet par téléphone ou par courrier avant de préparer toute la documentation requise.

Critères

Pour que l'ACDI accepte de le cofinancer, un projet ou un programme doit :

- relever de l'ordre du développement plutôt que du domaine du bien-être social ou des secours d'urgence;
- s'attaquer aux causes plutôt qu'aux symptômes;
- répondre aux besoins exprimés par la population locale, qui devrait normalement être appelée à participer à la planification et à la réalisation de l'activité en y apportant une contribution financière ou en fournissant des biens et des services.

Il faut en outre que le projet ou le programme présenté :

- fasse voir les retombées de l'action sur les femmes, les jeunes et la collectivité dans son ensemble plutôt que sur les individus; le projet doit aussi être acceptable sur le plan de l'environnement;
- favorise une prise en charge collective dans un délai raisonnable, de sorte que la population locale puisse assumer le plus rapidement possible la planification et la gestion de l'activité;
- vise des objectifs précis et réalistes qu'il est possible d'atteindre dans les limites du temps et des ressources disponibles;
- prévoie des moyens d'action dont les coûts, l'ampleur et la durée sont clairement définis;
- soit financièrement et économiquement bien pensé, les coûts étant raisonnables par rapport aux avantages qui en découleront;
- ne comporte des frais de construction substantiels que si des travaux de ce genre sont absolument nécessaires pour mener à bien le projet et si l'entretien pourra être entièrement assuré au moyen de contributions locales;
- précise nettement les ressources et les autres apports requis pour donner de bons résultats;
- soit viable sur le plan administratif, ce qui veut dire que les personnes chargées d'en assurer la gestion doivent posséder les compétences et l'expérience nécessaires pour l'administrer correctement;

- ne comporte des frais d'administration que s'il s'agit de dépenses locales, ou directement liées au projet, qui pourront ensuite être assumées sur place dans un délai raisonnable;
- concorde avec l'orientation générale du développement socio-économique de la région ou du groupe de population visé;
- prévoie des critères qui permettront de mesurer le degré de réalisation des objectifs poursuivis;
- précise une date d'achèvement appropriée et énonce les mesures qui seront prises pour que l'activité puisse se poursuivre une fois que l'aide extérieure aura cessé.

Pays admissibles

La Direction des ONG accepte généralement de soutenir des projets dans n'importe quelle partie du tiers monde c'est-à-dire, en principe, tous les pays en développement avec lesquels le Canada entretient des relations diplomatiques*. Certains pays en développement ne sont toutefois pas admissibles à l'aide publique du Canada. Il s'agit de l'Afghanistan, Cuba, l'Iran, le Kampuchea, le Laos, la Libye et le Viet-Nam. La Direction des ONG ne peut accepter aucune demande visant les pays mentionnés ci-dessus.

* L'ACDI consulte habituellement les missions diplomatiques du Canada à l'étranger quand les projets proposés doivent être réalisés dans leurs pays d'accréditation.

Quand et comment présenter une demande?

La Direction des ONG fait parvenir sur demande les formulaires requis. Les organisations peuvent solliciter des fonds à tout moment de l'année, mais les demandes qui parviennent à l'ACDI dans les six premiers mois de l'année financière (1er avril au 31 mars) sont traitées plus rapidement. Si une ONG ne veut pas se servir du formulaire, elle peut s'inspirer du guide fourni en annexe (page 26), quitte à donner de plus amples informations au besoin.

L'organisation qui présente une première demande à l'ACDI doit fournir les renseignements suivants :

- le nom officiel au long;
- l'adresse et le numéro de téléphone;
- la date de fondation et de constitution (le cas échéant) et une copie de l'acte d'enregistrement;
- une copie de sa charte, de ses statuts ou autres documents semblables;
- le nom de ses dirigeants et des membres de son conseil d'administration (ou d'un comité directeur semblable), ainsi que la date de nomination et le mode d'élection;
- une copie des derniers états financiers vérifiés;
- le numéro d'enregistrement émis par le Registraire général de la Division des organismes de charité, ministère du Revenu national (le cas échéant);
- une copie du dernier rapport annuel ou d'un document semblable et un exemplaire des bulletins d'information et autres publications diffusés récemment qui pourraient aider l'ACDI à mieux juger de l'admissibilité de l'organisation;
- le nom et l'adresse de toute organisation internationale à laquelle l'organisation canadienne est affiliée;
- un relevé des autres programmes et projets de développement dans le tiers monde auxquels l'organisation a participé.

Les organisations qui reçoivent une assistance de l'ACDI doivent elles-mêmes veiller à tenir ces renseignements à jour, en faisant immédiatement part à l'ACDI des changements qui peuvent survenir (adresse, nom des dirigeants ou des administrateurs, et autres). L'ACDI désire également recevoir copie des rapports annuels et des états financiers vérifiés, au fur et à mesure de leur parution. Enfin, l'ACDI aimerait figurer sur la liste de distribution des bulletins d'information et autres publications de l'organisation.

Processus d'approbation de l'ACDI

Outre les critères de base énumérés à la page 14, d'autres facteurs peuvent conditionner dans certains cas l'approbation des projets présentés par les ONG. Mentionnons à cet égard :

- les fonds à la disposition de l'ACDI et leur répartition équitable entre les ONG canadiennes qui présentent des demandes;
- les possibilités de recoupement avec d'autres projets ou programmes;
- les retombées prévisibles sur le plan du développement des ressources humaines et de la création d'emplois rémunérés.

Il faut préciser en outre que l'ACDI refuse habituellement de soutenir la tenue de conférences ou de rencontres, quoiqu'elle accepte dans certains cas de consentir des fonds pour couvrir les déplacements de personnes ressources du tiers monde, particulièrement si :

- la conférence doit se tenir dans un pays en développement;
- les participants pourront prendre part à une activité de formation ou d'éducation avant ou après la conférence.

Les propositions considérées en priorité sont celles qui :

- favorisent l'auto-assistance en encourageant l'initiative locale et en misant sur les capacités locales de gestion et de financement;
- font une utilisation optimale des ressources locales;
- contribuent à améliorer ou à protéger l'environnement;
- font avancer la justice sociale en aidant les groupes défavorisés et pauvres qui ont toujours eu difficilement accès à d'autres fonds;
- amènent les femmes à participer à l'activité et à en bénéficier;
- cultivent les qualités de leadership, particulièrement chez les jeunes, les femmes et les autochtones;
- visent les pays les moins avancés et les plus durement touchés, selon la définition qu'en donne l'ONU;
- s'inspirent d'un projet pilote d'ONG qui a déjà donné de bons résultats ou visent à l'étendre.

Processus de consultation

L'ACDI consulte des spécialistes (internes ou non) des questions techniques, géographiques et politiques, au sujet des demandes de fonds qu'elle reçoit. Elle peut ainsi juger des mérites d'une demande en tout état de cause, et proposer ensuite des améliorations qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter.

L'ACDI consulte ces personnes pour s'assurer que l'activité proposée servira au mieux les intérêts des bénéficiaires, sera techniquement faisable dans le contexte des conditions locales et ne créera aucun embarras au Canada. Quoi qu'il en soit, c'est à l'Agence que revient la décision finale.

Délais à prévoir

L'ACDI traite les demandes des ONG le plus rapidement possible. L'examen d'une demande peut prendre de un à quatre mois, suivant l'envergure du projet soumis et le montant de la contribution demandée. Une fois le projet approuvé, il faut habituellement compter encore un mois avant le versement du premier paiement.

Même si les demandes peuvent être présentées en tout temps, l'ACDI doit les recevoir avant le 1er octobre pour que les fonds puissent être déboursés au cours de la même année financière (1er avril au 31 mars).

Contributions de contrepartie

Politique

L'ACDI ajoute sa contribution aux fonds* recueillis par une ONG de telle sorte que celle-ci puisse disposer du montant total requis pour réaliser l'activité approuvée. Le projet ou le programme cofinancé devient ainsi une oeuvre commune à laquelle collaborent l'ONG et l'ACDI en tant que partenaires.

L'ACDI détermine chaque année le niveau de la contribution qu'elle destine à chaque ONG, en se basant en général sur les fonds que l'organisation est en mesure de réunir. Pour déterminer le montant de sa contribution de contrepartie, l'ACDI tient compte des fonds suivants recueillis par l'ONG :

- les sommes provenant du secteur privé;
- les sommes versées par le gouvernement d'une province, jusqu'à concurrence du montant que l'ONG a pu recueillir dans cette province aux fins du projet ou du programme en question;

Les contributions versées par d'autres ministères fédéraux et d'autres agences ou organisations n'entrent pas dans les calculs de l'ACDI.

La contribution de l'ACDI est habituellement constituée :

- d'un montant établi en fonction des coûts directs du projet;
- d'un montant ne dépassant pas habituellement 5 p. 100 du total des sommes de provenance canadienne, pour couvrir les frais administratifs de l'organisation.

*Les contributions de contrepartie consenties par l'ACDI ne visent généralement que les sommes d'argent recueillies par l'ONG. Les contributions en nature n'entrent habituellement en ligne de compte qu'à titre de supplément aux sommes recueillies.

Cofinancement du coût des projets outre-mer

Trois grands types de cofinancement s'offrent aux ONG :

Financement de projet : la contribution de l'ACDI peut atteindre 75 p. 100 du coût total d'un projet, soit un ratio de 3 contre 1.

Financement de programme : l'ACDI appuie l'action d'une ONG dans un secteur ou l'ensemble de son programme dans un ou plusieurs pays. Dans cette catégorie figurent également les cas où l'ACDI contribue globalement à toute l'oeuvre d'aide au développement de l'ONG, à raison généralement d'un ratio de 1 contre 1. Bien que l'ACDI puisse verser l'équivalent de 75 p. 100 du coût de certains éléments particuliers du programme (ratio de 3 contre 1), sa contribution pour l'ensemble du programme ne dépassera généralement pas le montant recueilli par l'ONG auprès du public canadien pour toutes ses activités outre-mer.

Financement d'action convergente : lorsque l'action d'une ONG concorde avec une priorité de l'ACDI, un financement plus élevé peut être accordé. Une formule de financement sera établie en fonction des exigences du projet.

Voyons maintenant plus en détail ces catégories.

Types de soutien financier

Financement de projet

Un projet est une activité précise planifiée dont les objectifs sont bien définis et qui peut faire partie ou non d'un programme. Cette catégorie de financement s'applique en général aux nouvelles organisations. Elle convient particulièrement bien aux ONG qui oeuvrent dans plusieurs endroits différents et collaborent avec des ONG locales très diverses, de même qu'aux organisations dont le champ d'action déborde de beaucoup le mandat de l'ACDI.

Financement de programme

Les organisations qui entretiennent déjà des liens de collaboration avec l'ACDI et mènent diverses activités répondant à ses exigences, peuvent profiter de cette forme spéciale de contribution qu'est le financement de programme et qui vise à soutenir leur action dans un secteur ou dans un pays, voire tout l'ensemble de leur travail.

Pour illustrer l'idée de **l'action dans un secteur,** prenons le cas d'une ONG qui se spécialise dans le secteur de la santé et qui demande des fonds pour réaliser des projets de réhydratation par voie orale dans un certain nombre de pays. Quant à l'idée **de l'action dans un pays,** pensons à une organisation qui cherche à promouvoir le développement, sous des formes diverses mais connexes, en différents endroits à l'intérieur d'un même pays.

Il est question de **financement global** quand l'ACDI appuie toute l'oeuvre d'aide au développement d'une ONG à l'étranger. L'ACDI peut verser une contribution pour aider cette ONG à réaliser des projets qui ne sont pas tous définis au moment de l'approbation du financement mais qui respectent certains paramètres convenus, les critères et les principes directeurs étant adaptés à chaque organisation. Elle peut aussi verser de l'argent à une ONG cadre qui se chargera ensuite d'approuver des projets parmi les propositions que lui soumettront ses membres. Encore là, seules les ONG ayant déjà bâti des liens avec l'ACDI peuvent recevoir une telle forme de contribution.

Dans chaque cas, l'ACDI exige de l'ONG qu'elle lui indique en détail comment elle entend utiliser la somme accordée pendant la période de temps visée. Une même ONG peut mener plus d'un programme sans que l'ACDI les cofinance nécessairement tous. Les arrangements peuvent être annuels ou pluriannuels.

Action convergente

L'action convergente est un mécanisme bilatéral grâce auquel les directions géographiques de l'ACDI, responsables de l'aide de gouvernement à gouvernement, peuvent offrir des fonds aux ONG dont les activités sont clairement alignées sur les priorités de l'action bilatérale de l'ACDI dans un pays donné. C'est au directeur du programme d'un pays que revient le soin de décider s'il y a lieu d'insérer un projet d'ONG dans le programme bilatéral de l'ACDI, en consultation avec le gouvernement du pays en question.

L'ACDI a adopté le principe de l'action convergente en 1981, afin de mettre à profit l'expérience des ONG pour réaliser son programme d'aide dans un pays. Les projets qui correspondent aux objectifs du programme dans un pays peuvent être mis de l'avant par l'ACDI, par le pays bénéficiaire, ou par l'une des organisations avec lesquelles collaborent les directions générales des programmes spéciaux et des programmes multilatéraux de l'ACDI. Les ONG qui désirent se prévaloir du mécanisme de l'action convergente peuvent négocier le niveau de leur contribution avec l'ACDI.

La Direction des ONG administre également d'autres genres plus spécialisés de financement «en bloc». Voici brièvement en quoi ils consistent.

South Asia Partnership/Société asiatique des partenaires (SAP)

Réunissant des ONG canadiennes et des ONG asiatiques, la SAP s'emploie à élargir la coopération au développement en Inde, au Pakistan, au Bangladesh, à Sri Lanka et au Népal. Elle a été créée en 1982, pour répondre aux besoins des nouvelles ONG qui voyaient le jour dans ces pays de l'Asie du Sud. Un conseil composé des ONG membres s'occupe, au Canada, d'administrer un fonds approuvé par l'ACDI. Les projets à réaliser sont recommandés à l'occasion d'assemblées annuelles qui réunissent des représentants des conseils asiatiques locaux, du personnel de l'ACDI et des missions canadiennes dans ces pays, ainsi que des représentants des membres canadiens de la SAP. Les activités sont cofinancées de la façon suivante : 80 p. 100 des fonds viennent de l'ACDI et 20 p. 100 du secteur des ONG, dont 10 p. 100 au moins de l'ONG canadienne se chargeant du projet. Pour de plus amples renseignements, prière d'écrire à l'adresse suivante :

Société asiatique des partenaires
294, rue Albert
Pièce 200
Ottawa (Ontario)
K1P 6E6

Fonds de reconstruction et de réhabilitation

Ce fonds est destiné à soutenir des projets de redressement et de reconstruction mis de l'avant par des ONG, une fois passée l'étape des secours d'urgence. Le choix des projets ainsi cofinancés relève d'un comité de 10 personnes composé de représentants des ONG et d'un délégué de l'ACDI. Le but visé est d'aider les populations frappées par une catastrophe à rebâtir leur structure économique et sociale. Il ne peut s'agir de projets d'aide alimentaire, ni des frais de transport international de matériel, ni d'aide à des expatriés. Les fonds accordés peuvent représenter quatre fois la somme déjà réunie si plusieurs ONG canadiennes se regroupent pour réaliser un projet. C'est au CCCI qu'il faut soumettre les projets, à l'adresse indiquée à la page 12.

Camrose One World Institute (COWI)

Chaque année, l'ACDI verse une contribution en bloc de quelque 400 000 dollars au Camrose One World Institute, qui l'affecte à des projets d'aide d'un groupe d'ONG albertaines. Le coût de chaque projet ne peut dépasser 50 000 dollars et la part puisée à même la contribution de l'ACDI, 75 p. 100 du total. Le comité d'examen des projets est composé d'Albertains qui connaissent le domaine du développement international et d'un représentant d'office de l'ACDI. Les recommandations sont ratifiées par le conseil d'administration de l'Institut. L'adresse du COWI est la suivante :

4802 — 49e Avenue
Camrose (Alberta)
T4V 0M7

Aide alimentaire

Les responsables du programme d'aide alimentaire de l'ACDI peuvent coopérer de trois façons avec les ONG canadiennes pour acheminer des vivres aux populations affamées, le plus rapidement et le plus efficacement possible.

Premièrement, les agriculteurs canadiens peuvent venir en aide au tiers monde en versant une part de leurs récoltes à la Banque de céréales vivrières du Canada. Établie par un groupe d'ONG confessionnelles de l'Ouest canadien, cette banque s'occupe, en collaboration avec la Commission canadienne du blé, de recueillir auprès des agriculteurs des céréales ou des dons équivalents en argent, après quoi l'ACDI ajoute sa contribution pour payer les frais de transport ou couvrir le coût de l'achat de quantités additionnelles de céréales.

Deuxièmement, l'ACDI s'est entendue avec la Commission canadienne du lait pour qu'elle mette du lait en poudre à la disposition de certaines ONG. L'ACDI paie le coût du lait en poudre, et les ONG en organisent le transport et la distribution, dont elles assument les coûts.

Troisièmement, il arrive que des vivres soient envoyés à des pays en développement dans le cadre de projets spéciaux d'ONG canadiennes. Parfois, l'ACDI paie entièrement le coût des vivres et les frais de transport, et l'ONG prend à sa charge les frais de distribution dans le pays; mais il est aussi des cas où l'ACDI paie le coût des vivres et l'ONG se charge de toutes les autres dépenses connexes.

Pour de plus amples renseignements sur les programmes d'aide alimentaire, prière de communiquer avec le directeur de la Section de l'aide alimentaire et des systèmes, Direction des ONG, au numéro (819) 997-0611.

Documentation

Lettre d'entente et calendrier des rapports et des paiements

Une fois qu'elle a approuvé un programme ou un projet, l'ACDI fait parvenir une lettre d'entente à l'organisation pour l'aviser de l'octroi d'une contribution, sous réserve que l'organisation convienne des modalités et conditions exposées dans les annexes jointes à la lettre. Ces annexes définissent les responsabilités de l'organisation et de l'ACDI à l'égard du programme ou du projet en question, font état du budget approuvé et contiennent le calendrier des paiements et des rapports. Lorsque l'ACDI reçoit copie de la lettre d'entente signée par le président ou le directeur général de l'ONG, elle fait verser le premier paiement. Les paiements se succèdent ensuite selon le calendrier des décaissements et des rapports dont ont convenu les deux parties. L'ACDI envoie le paiement final à l'organisation après avoir reçu un rapport final acceptable.

Rapports

24

Dans la plupart des cas, l'ACDI exige d'obtenir des rapports périodiques exposant brièvement l'état d'avancement des projets et des programmes. Un rapport final doit lui parvenir lorsque le projet ou le programme a pris fin. Les contributions ne peuvent être versées à une organisation dont les rapports sont en retard ou qui manque à ses obligations financières ou autres. Les rapports devraient comprendre une partie descriptive et une partie financière. La Direction des ONG peut fournir à cette fin un formulaire qui fait pendant au formulaire de présentation de projet (voir annexe B).

Vérification et évaluation

Vérification

Toutes les organisations qui reçoivent des fonds de l'ACDI doivent transmettre à celle-ci des états financiers annuels vérifiés. Elles doivent également tenir tous les livres et les comptes nécessaires, comme le veulent les pratiques comptables généralement reconnues, et permettre à l'ACDI d'examiner, au besoin, ces livres et ces comptes.

Évaluation

Les leçons tirées de l'expérience comptent parmi les résultats les plus précieux de toute action réalisée dans le domaine du développement international, quel qu'en soit le degré de réussite. L'évaluation des projets et des programmes, de même que celle des organisations, permet de partager ces leçons avec tous les intéressés, pour qu'ils puissent en tirer profit.

Autant les ONG que l'ACDI apprécient de plus en plus les évaluations. Pour pouvoir juger de l'incidence socio-économique des projets et des programmes cofinancés, l'ACDI décide de temps à autre d'effectuer des évaluations en collaboration avec les ONG, auquel cas elle fournit une part des fonds ou des services d'experts requis.

Comme pour les projets et les programmes, les évaluations se font avec la participation des intéressés, l'intention étant surtout d'obtenir des résultats constructifs et utiles pour l'action future.

Annexe A

Guide de présentation d'un projet à la Direction des ONG

Un projet a d'autant plus de chance d'être cofinancé par l'ACDI qu'il est présenté de façon claire et convaincante. Vous trouverez ci-après le modèle utilisé par la Direction des ONG pour la présentation d'un projet ONG aux fins d'approbation. Votre demande sera traitée plus rapidement si vous utilisez ce modèle. Avant de vous en servir, cependant, il faut que votre partenaire du tiers monde et vous-même ayez déjà :

- **clarifié les objectifs visés** par le projet, les problèmes auxquels il est censé apporter une réponse, les causes profondes de ces problèmes et les personnes ou les groupes qui bénéficieront de votre action;
- **défini** concrètement les résultats que vous en attendez;
- **déterminé** précisément et réalistement les éléments qu'il vous faut réunir pour mener à bien le projet : **personnel, administrateurs, équipement, budget, échéancier et planification;**
- **estimé les risques en jeu,** non seulement dans l'immédiat et au terme du projet, mais dans les mois et les années qui suivront.

Nom du projet : Le nom devrait refléter l'envergure du projet ou du programme.

Secteur : (voir les catégories à la page 31)

Pays :

Organisations : Nom et adresse de l'ONG canadienne; nom et adresse du responsable de l'organisation dans le pays bénéficiaire

Objectifs :

Généraux
Énoncez les grands objectifs du projet.

Particuliers
Indiquez plus précisément les objectifs fixés, en donnant le délai de réalisation, le nombre de personnes visées (directement et indirectement), et les produits ou activités envisagés.

Cadre général :

Contexte (national/régional, écologique, culturel, social, politique, économique).

Problèmes auxquels le projet est censé apporter une réponse.

Hypothèses sur lesquelles repose le projet. Énumérez les conditions dont dépend la véritable réussite du projet même si certaines vous semblent acquises.

Risques à prévoir. Indiquez les risques qui pourraient se présenter pendant l'exécution du projet ou une fois celui-ci terminé, mais aussi les risques possibles dans l'avenir.

Expérience pertinente de l'ONG qui mettra le projet à exécution et/ou de l'ONG canadienne.

Moyens permettant la réalisation des objectifs :

Structure ou composition du projet
Indiquer comment se subdivise le projet, quelles sont ses composantes et/ou comment seront réparties les responsabilités pour que le tout puisse être mené à bien, du début à la fin.

Apports requis
Indiquez les ressources matérielles et humaines requises pour chacune de ces subdivisions, composantes ou responsabilités.

Mise en oeuvre
Exposez votre plan d'action en indiquant :
qui... fera
quoi...
où...
comment...
pendant combien de temps... d'après quel calendrier.

Suivi et rapports
Reprenez les mêmes questions qu'en «Mise en oeuvre».

Auto-assistance
Pendant combien de temps le projet pourra-t-il se poursuivre une fois que toute aide du Canada aura cessé? Précisez.

Résultats attendus : Énumérez les résultats (en les quantifiant s possible) que devrait donner le projet, une fois terminé, par rapport aux objectifs fixés. En vous basant sur l'expérience acquise ou sur les conclusions de l'évaluation de projets du même genre, expliquez, dans la mesure du possible, les raisons qui permettent d'espérer de tels résultats.

Échéancier : Date du début du projet : _____19_____.
Date prévue de fin du projet : ____ 19____

Évaluation : Y aura-t-il une évaluation? Dans l'affirmative, comment se fera-t-elle?

Répercussions sur les femmes : De quelle façon les femmes participeront-elles à la planification et à la réalisation du projet? En quoi le projet leur profitera-t-il?

Répercussions sur l'environnement : Quelles seront les répercussions de ce projet sur l'environnement physique?

Contributions antérieures : Quelles sommes l'ACDI ou l'ONG ont-elles déjà consacrées à ce projet? Ce dernier a-t-il reçu l'appui d'autres donateurs?

LES DONNÉES DEMANDÉES ICI DEVRAIENT FIGURER SUR UNE FEUILLE À PART

Budget : Il s'agit toujours de contributions **en espèces**, sauf si des contributions en nature sont expressément mentionnées.

Dépenses : (indiquez les dépenses en dollars canadiens et mentionnez la date où les calculs ont été faits)

- énumérez les dépenses à prévoir (salaires, matériel, équipement et frais de transport, selon le cas) _____
- énumérez clairement les dépenses qui seront prises en charge respectivement par l'ONG locale, le gouvernement du pays ou les bénéficiaires du projet _____
- insérez un montant pour les dépenses imprévues, s'il y a lieu, dont il faudra rendre compte _____

ajoutez les frais d'administration du projet (qui ne devraient habituellement pas dépasser 10 p. 100 du montant total de la contribution canadienne) _____

Coût total du projet _____

Revenus :
(en dollars canadiens)

- ONG canadienne _____
- autres contributions en espèces (précisez) _____
- gouvernement provincial _____
- contribution locale en espèces ou en nature (précisez et donnez le montant) _____

ajoutez les frais d'administration (habituellement, 5 p. 100 sont payés par l'ACDI et 5 p. 100 par l'ONG, soit un ratio de 1 contre 1). _____

Note :

Les contributions de l'ACDI ne dépassent généralement pas 75 p. 100 du **coût total** d'un projet. L'ACDI tient compte des contributions de l'ONG et du gouvernement provincial, de même que des contributions locales en espèces et en nature dont l'ONG peut rendre compte et chiffrer la valeur. Dans le cas des contributions en nature, il doit s'agir de biens et services essentiels qui forment une partie intégrante du projet. L'ACDI ne peut faire entrer en jeu les fonds reçus d'autres ministères du gouvernement fédéral.

Calendrier des décaissements : (indiquez le montant requis, par trimestre, pour chaque année que doit durer le projet)

Signature du président (de la présidente) directeur général (directrice générale) de l'ONG

_____

(date et lieu)

Codes des secteurs

01	Agriculture (comprend le développement communautaire en milieu rural)
02	Éducation (comprend tous les types de formation)
03	Énergie
04	Pêches
05	Forêts
06	Santé et nutrition
07	Population et établissements humains (comprend le développement communautaire en milieu urbain)
09	Communications (comprend la traduction)
10	Transports
11	Eau et installations sanitaires
13	Aide alimentaire
14	Petite entreprise
15	Soutien et gestion des institutions
18	Mise en valeur des ressources humaines

NOTE :

Quand des catégories recoupent plusieurs secteurs, les faire entrer dans les autres secteurs correspondants.

Exemples : • Environnement
• Coopératives

Annexe B

Contenu des rapports exigés par l'ACDI

Données de base

Nom et adresse de l'organisation au Canada et outre-mer

Nom du projet ou du programme

Lieu d'exécution du projet ou du programme — pays/région

Période sur laquelle porte le rapport

Objectifs

Les objectifs du projet ou du programme ont-ils été atteints? Dans quelle mesure les résultats obtenus correspondent-ils aux objectifs fixés? Quels problèmes ont été résolus et qui a effectivement bénéficié du travail accompli? Donnez des précisions sur le délai de réalisation, le nombre de personnes ayant ressenti les effets (directement et indirectement) et les produits obtenus ou les activités réalisées.

Mise en oeuvre

Expliquez les difficultés qui se sont posées dans la mise en oeuvre du projet ou du programme. Toutes les composantes ont-elles été réalisées? S'est-on assuré les ressources matérielles et humaines requises? Les responsabilités ont-elles été bien partagées entre les divers intervenants? Le projet ou le programme est-il maintenant terminé? Est-il viable et pourra-t-il se suffire à long terme?

Résultats attendus

Quelles retombées le projet ou le programme a-t-il eues sur la population locale? Énumérez les résultats obtenus (en les quantifiant si possible).

Évaluation

Y a-t-il eu une évaluation? Qui l'a faite et quels en ont été les résultats?

Répercussions sur les femmes

De quelle façon les femmes ont-elles participé à la planification et à l'exécution du projet? Quelle a été l'incidence de ce projet sur les femmes?

Budget

Indiquez les montants en dollars canadiens, en précisant la date du calcul du taux de change. Il s'agit toujours de contributions en espèces, sauf s'il est fait expressément mention de contributions en nature. Les dépenses et les revenus devraient être les mêmes qu'au départ; si ce n'est pas le cas, expliquez.

Dépenses

- énumérez les dépenses (salaires, frais de transport, matériel et équipement, selon le cas);
- énumérez clairement les dépenses prises en charge respectivement par l'ONG locale, le gouvernement du pays hôte ou les bénéficiaires du projet;
- indiquez les dépenses administratives.

Revenus

- indiquez la contribution de l'ONG canadienne, les autres contributions en espèces, et la contribution locale en espèces et en nature.

Preuve du transfert de fonds à l'étranger

- joignez au rapport final des copies de tous les chèques ou traites bancaires envoyés outre-mer.

Signature du directeur (de la directrice) de l'organisation ou de son représentant (sa représentante)